VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 24 00013** du 12 JUIN 2024
Un permis de construire a été délivré à
GEOVIVIA
Domicilié (e) 33 PLACE DES COROLLES
92400 COURBEVOIE

En vue de la réalisation : changement d'affectation d'un bâtiment de cogénération en local PAC. création d'un local de stockage. Création d'une passerelle permettant de relier la centrale de géothermie au local pompes à chaleur. Modification diverses des façades et des constructions

Sur un terrain sis RUE CHARLES PEGUY
Cadastré AD29

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 12 JUIN 2024

Monsieur le Maire,

Pour le Maire et par délégation
la 3e adjointe en charge du logement et de l'urbanisme.
Kati CABILLIC

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision municipale n° **PC 94078 24 00013** du 12 JUIN 2024 a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,